

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS SECURITY
REQUIREMENTS.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Weather Radar Replacement Solution	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3D33-141144/B	Amendment No. - N° modif. 013
Client Reference No. - N° de référence du client K3D33-141144	Date 2015-09-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-018-6873	
File No. - N° de dossier TOR-4-37044 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-30	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pan, Long	Buyer Id - Id de l'acheteur tor018
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2076 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2023
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

K3D33-141144/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3D33-141144

Amd. No. - N° de la modif.

013

File No. - N° du dossier

TOR-4-37044

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

S'il vous plaît voir ci-joint.

LA PRÉSENTE MODIFICATION 013 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

Question 090

Référence

DDP annexe A paragraphe 1.7

Question 090

La référence indique que la phase de mise en œuvre opérationnelle visera l'installation de trois à six systèmes de radar par an. Le calendrier de mise en œuvre (particulièrement le nombre de radars installés par an) aura une grande incidence sur le prix. Si l'on installe six radars par an après le succès remporté par l'article 1, des économies d'échelle peuvent être réalisées grâce aux achats en masse de composantes, les coûts de gestion de projet peuvent être réduits en raison du calendrier plus court, et les risques associés à la fluctuation des taux de change et d'escalade des coûts sont diminués. Toutes ces considérations donneront lieu à un meilleur prix pour le Canada. Inversement, si le calendrier de mise en œuvre est réparti sur six à sept ans, les coûts et les risques susmentionnés ainsi que le prix augmenteront.

Pour pouvoir offrir le meilleur prix au GC et assurer une juste comparaison entre les concurrents, est-ce que le GC considérerait :

- a. changer le taux de livraison de trois à six par an, à six par ans après le succès du premier article;
- b. fournir un calendrier fixe de livraison (le nombre de radars à livrer par année de contrat) sur lequel tous les soumissionnaires doivent baser leur prix?

Réponse 090

Le calendrier de livraison actuel sera négocié avec le soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. La fourchette a été donnée pour deux raisons : 1. Éviter d'éliminer des soumissionnaires qui ont une capacité de livraison suffisante, mais plus modeste, et, 2. Indiquer que six radars par an seraient un minimum requis si toutes les options sont exercées.

a) Le Canada n'a pas de limite supérieure ferme quant au nombre de radars qui peuvent être installés par an, donc les soumissions peuvent envisager des économies d'échelle si elles sont raisonnables et livrables.

b) Le Canada ne peut pas fournir de calendrier de livraison ferme en dehors du fait que tous les radars doivent être installés et opérationnels avant le 31 mars 2023.

Question 091

Référence

DDP appendice B de l'annexe A paragraphe 2.3

Question 091

Les dispositions de ce paragraphe indiquent que les travaux ne peuvent pas avoir lieu à moins qu'un employé d'EC ne soit présent. Le paragraphe décrit ensuite la période de travail comme étant de huit heures par jour, du lundi au vendredi ou de dix heures par jour, six jours par semaine (du lundi au vendredi) avec une autorisation au préalable. Les contraintes associées à ce paragraphe établissent

d'importantes limites au niveau de la productivité et de l'efficacité. Les facteurs, tels que l'exigence de coordonner les plans de travail avec l'exploitation du système de radar météorologique actuel, co-situé, les retards liés à la météorologie et une variété d'autres retards imprévisibles associés à une vaste étendue de projet complexes sur 20 sites dans neuf provinces exigent de faire preuve d'un maximum de souplesse pour arranger les périodes de travail. Le fait de restreindre le projet à certaines heures de travail sur six jours définis par semaine compliquera davantage la situation. Par conséquent, est-ce que EC considérerait faire preuve de souplesse quant aux dispositions de ce paragraphe et autoriser de travailler sept jours par semaine?

Réponse 091

Le Canada est préoccupé par la fatigue des employés, santé et sécurité au travail et la qualité du travail. Une semaine de travail normale doit être le but dans la mesure du possible.

Cela dit, le Canada reconnaît qu'à certains lieux et dans certaines circonstances, des journées et des semaines plus longues peuvent être gérées de manière sécuritaire et peuvent être préférables pour la logistique de projets et le temps des employés.

Le paragraphe indiqué permet au responsable du projet d'approuver d'autres arrangements s'ils sont appropriés et proposés à l'avance. Cette disposition a été incluse en particulier pour traiter les complexités telles que celles indiquées dans la présente question.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DEMEURENT INCHANGÉES